



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS TARUSATE

Délibération du Conseil communautaire du 12 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le douze décembre à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Tarusate, dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil communautaire, sous la présidence de Laurent CIVEL, Président,

Date de la convocation : jeudi 05 décembre 2024

Présents :

Laurent CIVEL (RION-DES-LANDES), Jean-François BROQUERES (TARTAS), Dominique UROLATEGUI (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Patricia LOUBERE (MEILHAN), Patrick POSTIS (LESGOR), Jean-Pierre POUSSARD (BEGAAR), Christian DUCOS (SOUPROSSE), Christophe MARTINEZ (LALUQUE), Jean Didier BATBY (BEYLONGUE), Sabine DEHEZ (CARCEN-PONSON), Sylvie DUBOURG DAUGREILH (LAMOTHE), Alain DUPAU (RION-DES-LANDES), Jacques DURAND (VILLENAVE), Jacques LARRIEU (SAINT-YAGUEN), Laurent NOLIBOIS (AUDON), Michèle PROSPER (CARCARES-SAINTE-CROIX), Nicolas SAUGNAC (GOUTS), Muriel BERGES (LALUQUE), Evelyne COURROS (TARTAS), Jean-Marie DARBAYAN (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Dominique DEGOS (TARTAS), Sylvie DUFAU (SOUPROSSE), Philippe JAMET (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Claude LACOSTE (MEILHAN), Chantal MONDENX (RION-DES-LANDES), Annick SOUBIROU (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Corinne ZELLER (TARTAS)

Absents :

Thierry BIBES (LE LEUY), Philippe GOSSELIN (TARTAS), Vincent MARTEEL (RION-DES-LANDES), Sandrine MESPLEDE (RION-DES-LANDES)

Pouvoirs :

Francine COUDROY (PONTONX-SUR-L'ADOUR) a donné pouvoir à Dominique UROLATEGUI, Virginie LABORDE (BEGAAR) a donné pouvoir à Jean-Pierre POUSSARD, Pascal LAFOURCADE (TARTAS) a donné pouvoir à Corinne ZELLER

Représentés :

Nombre de membres afférents	34
Nombre de membres en exercice	34
<u>Présents</u>	27
<u>Pouvoirs</u>	3
<u>Votants</u>	30

N° DEL20241212-002

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION CADRE D'ADHESION AU SERVICE PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE DU CENTRE DE GESTION

Vu la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels,



Considérant que le Centre de Gestion des Landes propose de mettre à disposition auprès de chaque Communauté de Communes adhérente un service destiné à l'aider à élaborer et mettre à jour son Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS)

Considérant la convention cadre d'adhésion au service PICS transmise par le Centre de Gestion des Landes,

Monsieur le Président indique que la Communauté de Communes du Pays Tarusate est dans l'obligation d'établir un Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS), conformément aux dispositions édictées par la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021, dite loi Matras.

Le service PICS du Centre de Gestion viendra appuyer la Communauté de Communes au cours de l'ensemble des étapes et phases d'élaboration du PICS : appui administratif et technique, remise des outils et supports techniques, suivi des démarches de toute nature auprès des services de l'Etat, du Conseil Départemental, du SDIS et des communes membres de la Communauté.

Le tarif défini par le Centre de Gestion pour l'adhésion à ce service, prévue pour une durée de 3 ans à compter de la signature de la convention, est de 25 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, ADOPTE A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1 -

L'approbation des termes de la convention cadre d'adhésion de la CCPT au service Plan Intercommunal de Sauvegarde du Centre de Gestion des Landes.

ARTICLE 2 -

L'autorisation qui lui est donnée de signer ladite convention.

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés



Laurent CIVEL